Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 60 (1934)
Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce résultat a été obtenu principalement par l'emploi des radiateurs à semi-récupération dans les locaux à chauffer constamment où une interruption de chauffage de deux heures a pu être réalisée trois fois par jour sans baisse de la température, par un aménagement judicieux des heures de chauffage des autres locaux, ainsi que par les dispositifs de contrôle installés et par une surveillance constante de l'électricien.

Cuisine. — L'installation primitive a dû être augmentée d'une marmite de 200 litres et la puissance du friturier a dû être portée de 9 à 13 kW, pour tenir compte du régime spécial nécessaire aux malades de Mardor.

Cependant, la consommation dépasse le chiffre de 1,5 kWh par jour et par personne, prévue à l'origine, et atteint en moyenne 1,5 à 1,7 kWh pour la cuisine seule et 0,7 kWh pour la plonge.

Une amélioration sensible doit être obtenue en installant des compteurs sur les trois circuits de la cuisine, la plonge et la désinfection des récipients : l'électricien déterminera le maximum de consommation à allouer par service et des pénalités progressives seront appliquées au personnel en cas de dépassement. Enfin il sera procédé, autant que possible, à un aménagement des heures de travail de façon à reporter en dehors des heures de pointe tous les travaux de cuisine qui peuvent être interrompus (plonge, désinfection).

On pourra aussi abaisser la température de l'eau de lavage et augmenter, si nécessaire, la puissance du chauffe-eau, ce qui permettrait un régime plus économique.

Bains-douches. — Dans ce cas également, une amélioration a pu être obtenue en portant de 12 à 30 kW la puissance du chauffe-eau, ce qui a permis de réduire le temps de chauffe de 3 h. et de donner toutes les douches en deux jours par semaine au lieu d'opérer en ne donnant que 30 à 40 douches par jour.

Buanderie. — Quelques travaux de calorifugeage exécutés par le personnel de Mardor, un meilleur aménagement des heures de travail et d'installation d'un compteur, ont permis de réduire la dépense par lessive de 240 personnes à 500 francs, soit environ 2 francs par personne et par semaine, c'est-à-dire exactement ce qui était dépensé précédemment au charbon.

Entretien. — Restait la question de l'entretien et du renouvellement des appareils électriques ; la somme de 15 000 francs, réservée dans le budget annuel pour ces dépenses d'entretien paraît suffisante ; il ne semble pas qu'il puisse y avoir de ce côté de grosses surprises à redouter. En effet, pendant les années 1932 et 1933 les dépenses d'entretien se sont bornées au remplacement de quelques corps de chauffe de la marmite le plus souvent en service, et des épingles de grils ; la dépense totale annuelle, y compris le remplacement des ampoules électriques n'a pas dépassé 3500 francs.

Conclusions.

Si nous avons insisté avec autant de détails sur ces conditions d'exploitation, c'est que nous avons pensé qu'il était intéressant de montrer que la *dépense d'une installation électrique peut varier d'une façon considérable suivant le soin apporté à régler son fonctionnement et son contrôle ;* elle est, en réalité, presque indéfiniment perfectible par la recherche de l'économie dans tous les services, et l'on doit, dans le cas particulier d'un sanatorium, arriver à un budget de dépenses total équivalant à celui d'une installation au charbon et même dans certains services à une économie.

On remarquera notamment qu'il y a économie à calculer largement la puissance des appareils électriques de façon à les faire fonctionner pendant le minimum de temps au maximum de leur puissance.

La Société de secours aux Blessés militaires a réalisé, à Mardor, une magnifique installation qui peut être citée comme un modèle du genre ; elle a eu d'autant plus de mérite que les prédictions les plus pessimistes ne lui furent pas ménagées à l'origine et que les administrations publiques elles-mêmes ne semblaient même pas admettre encore que l'électrification d'un établissement hospitalier soit à recommander.

L'erreur de ces détracteurs provient, d'après M. de Soucy, de ce qu'ils n'ont pas étudié d'assez près le problème spécial du fonctionnement très particulier des services d'un sanatorium et qu'ils se sont contentés, le plus souvent, de généraliser des renseignements provenant d'établissements qui ne lui sont en rien comparables, tels qu'hôpitaux à chauffage permanent, écoles...

Ils n'ont pas tenu non plus un compte suffisant des améliorations très considérables qui peuvent être obtenues dans l'exploitation par un judicieux aménagement des heures de travail pendant les heures de tarif faible, par un contrôle rigoureux de la consommation de chaque service et chaque local et par un choix approprié des appareils.

Les résultats d'exploitation détaillés ci-dessus répondent à toutes ces critiques ; ils montrent que non seulement on peut obtenir par l'électrification des conditions parfaites au point de vue sanitaire et hygiénique, mais encore que, dans le cas de Mardor, ou des sanatoriums similaires, l'électrification bien conduite est économique.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et Association des Anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Vendredi, *14 décembre* courant, à 20 h. 15, au Palais de Rumine, à Lausanne, conférence publique et gratuite de M. *Guyonnet*, architecte à Genève : *Introduction à une conception logique de l'esthétique architecturale.*

BIBLIOGRAPHIE

Transports. *Rail. Route. Air. Eau.* — Revue mensuelle. J.-B. Baillière & Fils, éditeurs, Paris.

C'est un étonnement de constater que l'opinion s'éveille seulement à ce vaste problème des transports et qu'il a fallu la lutte entre automobiles et chemins de fer, les controverses acerbes des défenseurs des uns et des autres et aussi le rapide développement de l'aviation pour attirer et retenir l'attention de la foule et même des Gouvernements.

Toujours est-il qu'aujourd'hui l'ampleur du problème apparaît à tous, que l'utilité d'une politique des transports est démontrée et que déjà les premiers efforts pour sa mise au point sont commencés et vont se poursuivre.

C'est un vaste champ d'études, en évolution constante qu'il est nécessaire de suivre, d'expliquer, de faciliter, et c'est le rôle que se propose cette nouvelle Revue, dont le Comité de direction est composé de MM. M. Régnier, sénateur, rapporteur général du Budget ; A. Borrel, sénateur, ancien sous-secrétaire d'Etat au tourisme ; Général Bourgeois, sénateur, président de la Commission de l'air ; A. Rio, sénateur, ancien ministre de la Marine marchande ; Lancien, sénateur, rapporteur du Budget des colonies ; Le Besnerais, directeur de l'Exploitation de la Cie du Chemin de fer du Nord ; Louis Breguet, président d'honneur de la Chambre syndicale des constructions aéronautiques ; Maurice Bonhomme, administrateur-délégué de la Société des transports départementaux ; Achille Mestre, professeur de Droit administratif à la Faculté de droit de Paris.

CARNET DES CONCOURS

Aménagement d'une nouvelle plage à Lausanne-Bellerive.

Premier prix, Fr. 2200 : M. *Marc Piccard*, de Lutry, architecte, à Einsielden. Devise : « Sens unique ».

Deuxième prix, Fr. 1600 : MM. *Keller et Genoud*, architectes, à Lausanne. Devise : « Rema ».

Troisième prix, 1200 fr. : M. *Charles Thévenaz*, architecte, à Lausanne. Devise : « B. C. B. ».

Quatrième prix, 1000 fr. : M. *Alexandre Pilet*, architecte, à Lausanne. Devise : « La vague ».

Les projets de ce concours sont exposés publiquement du 6 au 13 décembre courant, au Comptoir suisse (salle bleue), place de Beaulieu, de 10 h. à midi et de 14 h. à 16 h.

Voir page 12 des feuilles bleues le bulletin de l'Office suisse de placement.